

**Note de présentation brève et synthétique**  
**du Compte Financier Unique 2025**  
**Budget communal**  
**COMMUNE de TOUDON**



*D'un au milieu de sable, bequée et aiglé  
de gueules, posé sur un nez des mêmes,  
auant de la parole de l'eau et sommée  
d'une église à auge sur des mêmes.*

L'ordonnateur, le Maire, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées dans un document, le Compte Financier Unique (CFU). Ce document budgétaire est un document commun à l'ordonnateur et au comptable et remplace donc à la fois le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Ce CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2025.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

**Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L. 2313-1**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*(...) la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

*Cette note est donc disponible sur le site internet de la commune ([www.toudon.fr](http://www.toudon.fr))*

006-210601415-20260429-D20260402-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

AR Prefecture

## I. Caractéristiques de la commune de Toudon

Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 358

Superficie : 18.52 km<sup>2</sup>

Employés : 1 adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe, 1 adjoint administratif, 1 adjoint technique stagiaire

Le Conseil municipal : Le Maire, 3 adjoints, 5 conseillers

## II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir les besoins cycliques de l'année, qui ne durent pas dans le temps.

### ✓ Les recettes de la section de fonctionnement

Chapitres	Prévisions 2025	Réalisations 2025
<b>002 – Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>235 772,95 €</b>	<b>0,00 €</b>
013 - Atténuation de charges	200,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	3 003,92 €	3 003,92 €
70 - produits de service	15 940,00 €	19 206,74 €
73 - impôts et taxes	41 600,00 €	40 406,00 €
731 - Fiscalité locale	104 110,00 €	130 821,43 €
74 - Dotations et participations	94 480,00 €	112 947,49 €
75 - Autres produits gestion courante	29 410,00 €	74 614,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 510,00 €	2 500,00 €
78 – Reprises sur provisions	465,00 €	465,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>528 491,87 €</b>	<b>383 964,58 €</b>

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations communales, aux impôts locaux (habitation et foncier bâti et non bâti), aux dotations versées par l'état, à l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, à diverses subventions et opérations d'ordre.

**Chapitre 002 - Résultat antérieur :** Ce chapitre est le résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

AR Prefecture

006-210601415-20260429-D20260402-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

**Chapitre 013** : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

**Chapitre 70** : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le remboursement effectués des parents concernant le centre aérer.

**Chapitre 73** : Il concerne de nombreuses recettes. Toutes les taxes et compensation sont enregistrées dans ce chapitre.

**Chapitre 731** : Ce compte est utilisé par toute collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale bénéficiant de contributions directes correspondant aux ressources fiscales prévues par le Code général des impôts.

**Chapitre 74** : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2025 était de **94 809.00 €**.

**Chapitre 75** : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (appartements communaux, location de la salle polyvalente).

**Chapitre 77** : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

**Chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions »** : Il comprend des subdivisions distinguant les reprises sur charges calculées de fonctionnement ou financières.

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2025 représentent **383 964,58 euros**.

✓ Les dépenses de la section de fonctionnement

Chapitres	Prévisions 2025	Réalisations 2025
011 - Charges à caractère général	199 202,51 €	104 866,79 €
012 - Charge de personnel	119 594,99 €	108 268,85 €
014 - Atténuations de produits	25 000,00 €	19 674,00 €
65 - Autres charges courantes de gestion	65 904,45 €	39 518,55 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	286,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000.00 €	0,00 €
68 - Dotations aux provisions	0.00 €	0,00 €
<del>023 - Virement à la section d'investissement</del>	110 000,00 €	0,00 €
<del>042 - Opérations d'ordre entre section</del>	5 503,92 €	5 503,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>528 491,87 €</b>	<b>277 832,11 €</b>

006-210601415-20260429-D20260402-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

**Chapitre 011** : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : électricité, téléphone, fournitures administratives, les primes d'assurances etc.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

**Chapitre 014** : Les reversements et restitutions sur impôts et taxes sont des moindres produits et non des charges d'exploitation enregistrées en classe 6. Ils font donc obligatoirement l'objet de l'émission d'un mandat sur une subdivision du compte 739.

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre prévoit, le contingent du service incendie, le versement des indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations...

**Chapitre 66** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses liées au financement de la collectivité, notamment, les intérêts des emprunts, les frais financiers et certaines pertes liées à des opérations financières. *L'article 66111* intitulé « Intérêts des emprunts auprès des établissements de crédit », enregistre les intérêts payés à une banque (ex : prêt bancaire), les intérêts dus sur les emprunts contractés auprès d'organismes financiers.

**Chapitre 67** : Charges Exceptionnelles : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement total ou partiel d'un titre émis sur une année antérieur.

**Chapitre 68** : Le compte 68 distingue parmi les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions deux catégories :

- celles qui relèvent des charges de fonctionnement normal ou courant ;
- celles qui constituent des charges financières.

Les dépréciations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles. Elles sont réajustées au fur et à mesure de la variation de la perte de valeur.

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent très probables. Elles sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et charges.

**Chapitre 023, Chapitre d'ordre** : Il est utilisé pour effectuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : la Capacité d'AutoFinancement (CAF).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des voiries et bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de service effectuées, les salaires et charges du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les charges exceptionnelles et opérations d'ordre.

006-210601415-20260429-D20260402-D4  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 représentent 277 832,11 euros

✓ Le résultat de fonctionnement 2025

<b>RECETTES - DEPENSES</b>	<b>SOLDE 2025</b>
<b>383 964,58 € – 277 832,11 €</b>	<b>106 132,47 €</b>

  

<b>SOLDE 2025 + RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 A AFFECTER EN 2026</b>
<b>106 132,47 € + 235 772,95 €</b>	<b>341 905,42 €</b>

✓ Bilan pour la section de fonctionnement

En 2025, il ressort que les recettes ont été plus importantes que les dépenses dégageant un **bénéfice** de **106 132,47 €** auxquels vient s'ajouter l'excédent au 002 reporté sur 2025 de 235 772,95 €, et engendre un solde positif pour la section de de fonctionnement de **341 905,42 €**

### III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel durable, véhicules, biens immobiliers, études, travaux sur des constructions déjà existantes, ou constructions de nouveaux espaces publics.
- En recettes : les subventions d'état, de la région ou du département liées à des opérations de travaux, le FCTVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), la taxe d'aménagement, ainsi que les excédents de fonctionnement.

006-210601415-20260429-D20260402-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

✓ Les recettes de la section d'investissement

Chapitres	Prévisions 2025	Réalisations 2025
<b>001 - Solde d'exécution d'investissement reporté</b>	<b>189 547,23 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>110 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
024 - Produit des cessions d'immobilisation	2 500,00 €	0,00 €
10 - Dotations Fond divers Réserves	20 100,00 €	20 761,66 €
1068 - Excédents de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'Investissements	267 019,90 €	101 637,71 €
1641 – Emprunts en euros	20 000,00 €	0,00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	850,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	5 503,92 €	5 503,92 €
041 - Opération patrimoniales	409 921,18 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 025 442,23 €</b>	<b>127 903,29 €</b>

Le volume total des recettes réelles en 2025 est de **127 903,29 €**.

**Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté** : Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).

**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement** : Les chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement » permet de recevoir des virements de crédit de la section de fonctionnement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

**Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisation** : permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

**Chapitre 10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068)** : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement de la TVA versée par la commune lors de dépenses d'investissement sur une année antérieure ou encore la taxe d'aménagement.

**Imputation 1068 - Excédents de fonctionnement** : transfère de l'excédent de fonctionnement est égale ou supérieur au besoin en financement a minima vers le compte 1068 (recette d'investissement) du BP un montant couvrant la totalité du besoin d'investissement si le chapitre 002 est négatif.

**Chapitre 13 - Subventions d'Investissements** : comprend pour l'essentiel les subventions du conseil départemental de la région ou de l'Etat pour les projets d'investissement de la commune.

006-210691405-20260429-20260419-21  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** : comprend pour l'essentiel un versement si un crédit est à faire pour financer un projet de la commune.

**Article 165 - Dépôts cautionnements Reçus** : comprend les cautions d'un futur locataire.

**Chapitre 4542 - Travaux effectués d'office** : Ce chapitre comprend le remboursement en cas de travaux financés par la commune pour le compte d'un tiers (exemple : une mise en péril d'un bâtiment privé...)

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section** : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette et retrace les opérations d'ordre entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette et retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

✓ Les dépenses de la section d'investissement

Chapitres	Prévisions 2025	Réalisations 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 125,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 500,00 €	450,00 €
20 - Immobilisations Incorporelles	139 000,00 €	4 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	267 424,13 €	116 098,70 €
23 - Immobilisations en cours	199 968,00 €	96 664,71 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre section	3 003,92 €	3 003,92 €
041 - Opération patrimoniales	409 921,18 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 022 942,23 €</b>	<b>221 017,33 €</b>

Le volume total des dépenses réelles en 2025 est de 221 017,33 €.

**Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves** : Ce chapitre comprend le paiement d'une taxe d'aménagement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement du capital de la dette de la commune.

**Article 165 - Dépôts cautionnements Reçus** : Ce chapitre comprend le remboursement d'une caution lors d'un départ d'un locataire.

**Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles** : Ce chapitre comprend le paiement des frais études et d'élaboration, des Concessions et droit similaires....

006-210601415-20260429-D20260402-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 04/05/2026

AP, Préfecture

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** : Ce chapitre comprend le paiement des travaux ou achat qui doit rentrer dans l'actif de la commune.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** : Ce chapitre comprend le paiement de travaux confiés à des tiers (exemple EPCI) ou dont les travaux sont en cours et non terminés à la fin de l'exercice.

**Chapitre 27 - Autres immobilisations financières** : Ce chapitre comprend les sommes versées à titre de garantie ou de cautionnement, indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive sont inscrites au compte 275 Dépôts et cautionnements versés. Il peut s'agir d'un loyer d'avance versé en garantie. Au bilan, ces sommes figurent à l'actif, parmi les autres créances immobilisées.

**Chapitre 4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers** : Ce chapitre comprend le paiement de travaux financés par la commune pour le compte d'un tiers (exemple : une mise en péril d'un bâtiment privé...)

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales** : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Ces dépenses sont également découpées au sein d'opérations d'équipement :

- Réfection du mur de soutènement de la route de la Comba 2<sup>e</sup> phase ;
- Rejointoiement d'un mur de soutènement de la rue haute ;
- Etude et aménagement de l'espace St-Jean pour la construction d'une salle polyvalente ;
- Dotation Cantonal d'Aménagement de 2025 :
  - o Jonction entre le mur de soutènement Route de la COMBA et le passage de l'AMOURIER ;
  - o Réfection d'une partie de la toiture du bâtiment Mairie ;
  - o Travaux de VRD et de canalisation des eaux pluviales du vallon SAINT PIERRE ;
  - o Création d'un radier au vallon de la TRAVERSE ;
  - o Création d'un radier au vallon de la PARRA ;
  - o Réfection de la toiture de l'immeuble de l'ESTARNAOU ;
  - o Panneau d'information numérique.

**AR Prefecture**

006-210601415-20260429-D20260402-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

✓ Le résultat d'investissement 2025

<b>RECETTES - DEPENSES</b>	<b>SOLDE 2025</b>
<b>127 903,29 € – 221 017,33 €</b>	<b>- 93 114,04 €</b>

<b>SOLDE 2025 + RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 A AFFECTER EN 2025</b>
<b>- 93 114,04 € + 189 547,23 €</b>	<b>96 433,19 €</b>

✓ Bilan pour la section d'investissement

En 2025, il ressort que les dépenses ont été moins importantes que les recettes dégagant un déficit de **- 93 114,04 €** auxquels vient s'ajouter l'excédent au 001 des années antérieures de **189 547,23 €**, engendre un solde positif pour la section de d'investissement de **96 433,19 €**.

#### IV. Conclusion pour l'ensemble du compte administratif du budget communal 2025

Le résultat de clôture présente un solde positif de **438 338,61 €**.

Aucun emprunt n'est en cours. Ce résultat est en légère hausse par rapport à l'année précédente.

La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement est positive pour l'année 2025. C'est-à-dire la différence entre **les recettes** et **les dépenses réelles** (hors opérations d'ordre) de fonctionnement. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau. Pour la commune, la CAF se monte à **106 132,47 €**.

Il apparait donc que la situation financière de la commune est saine.

*Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés*

**AR Prefecture**

006-210601415-20260429-D20260402-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026

**Note de présentation brève et synthétique**  
**Compte Financier Unique 2025 Communal**  
**TOUDON**

Présenté par le Président de Séance,

**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de Convocation : 23/04/2026

À TOUDON, le 29/04/2026

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire du 29/04/2026.

PRESENT AU CONSEIL			POUVOIR	
NUM	QUALITE, NOM ET PRENOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
1	M <sup>me</sup> LECLERC ESCALIER Virginie			
2	M. RIVET Sylvain			
3	M <sup>me</sup> GHIGO CAGNOL Magali			
4	M. GIRAUD Frédéric			
5	M. PERINET Patrick			
6	M <sup>me</sup> NAUDET Isabelle		rivet sylvain	
7	M <sup>me</sup> FECHINO Stéphanie			
8	M. ZAMUNER Stéphane			
9	M <sup>me</sup> RAYNARD Fanny			
10	M <sup>me</sup> LACOMBE Nicole		LECLERC ESCALIER	
11	M. DERNAUCOURT Thierry			

AR Prefecture  
006-210601415-20260429-D20260402-DE  
Reçu le 30/04/2026  
Publié le 30/04/2026